

*Initiatives ministérielles*

Le député d'en face demande ce que cela peut bien avoir à voir avec la mesure à l'étude. Il est très clair que cela a énormément à voir avec la mesure à l'étude. Une stratégie de plein emploi assure également que les étudiants aient la chance de trouver un emploi une fois diplômés, ce qu'ils n'ont aucun espoir de faire maintenant. Le taux de chômage chez les jeunes Canadiens est épouvantable, et il faut faire quelque chose pour y remédier.

• (1220)

Je m'inquiète vivement du manque de débouchés pour les jeunes Canadiens et je m'inquiète encore davantage du manque d'intérêt du gouvernement à l'égard de leurs difficultés. Les emplois sont rares et, à cause de cette mesure, le jeune diplômé chômeur se voit imposer une pénalité financière additionnelle.

En tant que pays, nous avons une responsabilité beaucoup plus grande envers les jeunes Canadiens, qui doivent s'attendre à beaucoup mieux du gouvernement actuel. J'invite tous les députés à étudier le projet de loi attentivement. Il faut le rejeter et procéder à une véritable réforme du financement de l'éducation.

À notre avis, le Programme canadien de prêts aux étudiants est très important, comme le prouvent les statistiques. Il est très utilisé et pourrait l'être encore davantage dans d'autres circonstances. Ceux que le projet de loi inquiète devraient se pencher sur la question.

Le programme est important, car, selon le dernier rapport annuel qui porte sur l'année de prêts 1989-1990, de 1964, année de création du programme, jusqu'au 31 juillet 1990, environ 1,9 million d'étudiants à plein temps ont négocié des prêts totalisant 6,3 milliards de dollars dans le cadre des programmes canadiens de prêts aux étudiants.

Il s'agit donc d'un programme imposant et, de toute évidence, très important pour les jeunes Canadiens. Il faut savoir que 23 p. 100 des étudiants d'université à plein temps au Canada qui se sont inscrits à des programmes menant à un grade ont reçu des prêts canadiens aux étudiants. Il faut donc s'attaquer aux problèmes inhérents au système.

La partie la plus controversée du projet de loi C-76 semble être les dispositions concernant le Programme canadien des prêts aux étudiants. Trois aspects du pro-

gramme sont abordés: de petites questions administratives touchant les formulaires, l'abolition de la période de six mois pendant laquelle les prêts ne portent pas intérêt et des modifications à la formule de partage des frais s'appliquant aux provinces ne participant pas au programme, comme le Québec et les Territoires du Nord-Ouest, qui, d'après mes renseignements, n'ont pas tellement contesté ces dispositions.

Une fois en vigueur, la disposition abolissant la période de grâce de six mois coûtera aux étudiants entre 30 et 35 millions de dollars par année. Cet argent sera directement retiré aux jeunes Canadiens qui viendront de terminer leurs études et qui n'auront pas encore trouvé leur premier emploi.

De nos jours, le chômage frappe un très grand nombre de nouveaux diplômés, surtout chez les étudiants de moins de 25 ans. Tout à l'heure, j'ai parlé brièvement du taux de chômage de 16 à 20 p. 100 qu'on enregistre dans ce groupe de personnes.

Même si les étudiants n'ont pas à faire de versement avant six mois après l'obtention de leur diplôme, les intérêts vont continuer de courir pendant six mois de plus, ce qui ne peut avoir d'autre résultat que de faire augmenter le nombre de cas de non-remboursement. C'est là un problème qui est déjà grave: 150 millions de dollars par année. Si on augmente le coût de l'aide aux étudiants, le problème va tout simplement s'aggraver et moins d'étudiants dans le besoin vont demander de l'aide, ce qui va à l'encontre de la raison d'être du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Plus tôt ce mois-ci, nous avons reçu des pétitions à la Chambre portant la signature de plus de 3 000 étudiants de la Saskatchewan exigeant le maintien de la période d'exonération de six mois. Qui vaut-il mieux écouter dans ce cas? Le gouvernement d'en face qui dit que cette mesure est nécessaire ou bien les étudiants qui nous ont dit avoir besoin de cette exonération de six mois?

Les pétitions signées par ces étudiants réclament aussi l'annulation de la taxe de 3 p. 100 et des éléments que le gouvernement propose dans le programme de prêts d'étude qu'il impose. Les pétitionnaires invitent le Parlement à réévaluer et à modifier le Programme canadien de prêts aux étudiants pour en améliorer l'accessibilité, garantir 100 p. 100 des prêts et faciliter les prêts aux étudiants à temps partiel.